



École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

AVIS DE CONVOCATION

Séance virtuelle du Conseil d'établissement du 24 janvier 2023, à 18h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) :

Monsieur Jean-Guy Savaria, membre parent
Madame Karen Brassard, membre parent
Madame Geneviève Lahaie, membre parent
Madame Mélissa Benoît, membre parent, substitut
Madame Pascale Darveau, enseignante
Madame Nadine Bergeron, enseignante
Monsieur Luc Lapierre, enseignant
Madame Catherine Gravel, remplaçante de Mme Hélène Éthier, technicienne au service de garde
Madame Marie-Ève Roussel, représentante du soutien
Madame Sophie Labrèche, public
Madame Marie-Hélène, public
Madame Mélissa Pilote, directrice intérimaire

ABSENCE (1) :

Madame Véronique Defoy, parent membre

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

M. Savaria souhaite un bon retour à Mme Pascale Darveau et propose l'ouverture de l'assemblée. Il constate le quorum à 18:35.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire

Mme Geneviève Lahaie se propose pour prendre les notes de la rencontre. Mme Karen Brassard le fera pour le prochain CÉ.

3. Revue et adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Guy Savaria propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2022-2023-23

4. Revue et approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CÉ-2022-2023-24

5. Suivi à la dernière rencontre

5.1 Sorties pédagogiques

Lors des journées pédagogiques, les places sont limitées. Mme Catherine Gravel dit qu'il y a un problème d'autobus et de gestion de places. Il y a une grosse différence entre le nombre d'élèves prévus et réels. Si on réserve pour un grand nombre d'élèves, on est pris avec le tarif. Pour la sortie du mois de juin, elle a fait augmenter le nombre de places à cent (100) pour répondre au besoin réel.

L'activité du mois de juin sera le parc Safari. Tous les enfants le voulant vont pouvoir participer à l'activité.

Pour les journées pédagogiques, le service de garde ne peut pas faire de substitution d'élèves après la date butoir de réservation. Cependant, Quatorze (14) jours avant la date de la pédagogique, ils peuvent accommoder les parents seulement s'il reste de la place dans la pédago maison.

Mme Karine Brassard fait la suggestion que le service de garde informe où est la sortie en même temps que l'envoi du courriel de réservation d'une place pour la pédago.

Mme Catherine Gravel va faire l'envoi des activités des pédago un mois à l'avance et une activité à la fois,

Mme Mélissa Benoit demande si on peut également indiquer à quelle heure l'autobus part pour l'activité ?

Mme Catherine Gravel va écrire directement toute l'information pertinente dans un courriel et non dans une pièce jointe. Elle le fera en sous forme de point pour alléger le texte. Le nouveau format sera utilisé à la prochaine pédago de mars.

M. Jean-Guy Savaria parle des dernières discussions au CÉ sur le sujet. Il avait été question de définir la procédure en cas surplus d'inscriptions à une sortie pédagogique du service de garde. On avait discuté du premier arrivé, premier servi.

Mme Catherine Gravel ne pense pas que la problématique se reproduira. Catherine Gravel va indiquer qu'il y a 100 places, mais il pourrait y avoir une gestion des priorités à réfléchir.

M. Jean-Guy Savaria dit qu'il faudrait qu'une règle claire soit communiquée. Qu'une façon de faire soit réfléchi et proposée au CÉ.

5.2 Mesure 15086

Suivi de la directrice, Mme Mélissa Pilote, qui mentionne que pour cette mesure nous pouvons joindre le budget de deux écoles. Ce sont les présidents de deux CÉ qui peuvent s'entendre.

Un membre parent avait demandé lors de la dernière séance si on peut prendre une salle d'un organisme pour une activité. Mme Mélissa Pilote répond que nous pouvons le faire. Il faut que ça soit un organisme culturel reconnu. En Montérégie, il n'y a pas beaucoup de choix accessibles. Il y a la salle paroissiale qui se fait à pied. Il y a le centre d'art. Il faudrait que les élèves puissent s'y rendre à pied. Il est presque impossible de faire l'activité avec le prix des autobus qui gruge le budget.

Mme Pascale Darveau mentionne que l'année passée, il était possible de faire venir un auteur. Il n'est pas possible de le faire cette année. Tous les enseignants trouvent cela contraignant les critères pour réaliser l'activité.

Mme Karen Brassard demande si c'est possible d'amener la discussion en rencontre de secteur par la direction de l'école ? La directrice le prend en note et va contacter ses collègues.

M. Jean-Guy Savaria demande si une sortie d'ici la fin de l'année est envisageable ? Un membre professeur mentionne qu'il sera difficile de le faire, car l'activité doit être planifiée à l'avance.

Mme Pascale Darveau mentionne que pour les maternelles, ça prend des parents accompagnateurs. Il est mieux que l'activité ait lieu quand il n'y a pas de bottes d'hiver.

5.3 Suivi peinture de l'école

M. Luc Lapierre explique que pour avoir une commandite de BMR, il faut remplir un formulaire. Mme Mélissa Pilote aimerait faire peindre le local d'orthopédagogie, celui au-dessus du gymnase. Il y a beaucoup de dessins sur les murs, ce qui occasionne une surstimulation pour les élèves. On devra repeindre les murs et les plafonds.

Mme Mélissa Pilote dit qu'il n'y a pas encore de plan de défini pour peindre. Pouvons-nous faire un appel à tous pour aider à peindre ? La peinture peut être faite la semaine ou la fin de semaine. Mme Mélissa Pilote voudrait que ce soit fait le plus tôt possible. Ce sera peinturé avec de la peinture à l'eau.

Mme Andréa Haristoy suggère qu'il pourrait y avoir une équipe de nettoyage et une équipe de peinture pour ceux qui sont disponibles à la semaine de relâche.

Mme Nadine Bergeron dit qu'il y aurait plusieurs couches de peinture à mettre. Il faut penser à la relocalisation du service de garde et de l'orthopédagogie.

Il faudrait qu'il y ait un plan de match avec les étapes. Mme Mélissa Pilote fera l'évaluation avec l'équipe école et créera un sondage afin de savoir si des parents sont intéressés à venir peindre.

6. Parole au public :

Aucun point n'est soulevé par le public.

7. Points d'information et de décision

7.1. Grille-matières 2023-2024, approbation;

Mme Mélissa Pilote explique qu'une des tâches du CÉ est d'approuver la grille-matière. Elle présente la nouvelle grille qui est pratiquement la même que l'année dernière. Le MSSS prescrit des heures assignées pour certaines matières. Il y a vingt-cinq (25) heures d'enseignement par semaine. Il y a 1h 30 d'enseignement en art plastique, car il y a deux compétences à évaluer et une heure en science, car il y a une compétence à évaluer.

Mme Catherine Gravel se questionne sur les deux heures en éducation physique. M. Luc Lapierre dit que l'enjeu c'est que nous avons un petit gymnase. Deux heures c'est quand même bien. Il y a des écoles qui n'ont pas encore cela.

Mme Mélissa Pilote dit qu'ils organisent plusieurs d'activités extérieures. Il y a également des activités sur l'heure du midi telles que le hockey cosom et le volleyball.

Mme Mélissa Pilote explique que l'école a l'obligation d'enseigner deux arts.

Mme Karen Brassard mentionne que si on s'éparpille dans les arts, il sera plus difficile de combler les plages de cours et de trouver des enseignants. Lorsqu'il y a une concentration des arts, il est plus facile de trouver des enseignants.

Adoption à l'unanimité de la grille-matière.

CÉ-2022-2023-25

7.2. Choix du traiteur pour l'année scolaire 2023-2024, information;

L'école est assujettie à la loi sur les appels d'offres. Ainsi, Mme Mélissa Pilote a vérifié auprès du service juridique si nous pouvions faire un changement de traiteur, car l'école a signé un contrat d'un an. La directrice nous questionne à savoir si nous sommes satisfaits du service du traiteur ?

Mme Andréa Haristoy, mentionne que ses filles l'utilisent tous les jours. Elles choisissent la portion généreuse et elles aiment cela.

Mme Catherine Gravel parle en son nom. Elle trouve que les choix de repas sont limités. Il y a quatre (4) choix. Pour le repas aux portions généreuses, il y a 2 choix. Elle trouve qu'il y a beaucoup de choix de nourriture pas très santé. Il n'y a pas beaucoup de légumes. Comme par exemple, il y a trois (3) bébés carottes comme légumes.

Mme Mélissa Benoit trouve que le service est mieux qu'au début de l'année. Cependant, avec le dernier service de traiteur, les petits chefs, il y avait plus de légumes et c'était moins chers.

Il y a une nouvelle loi en lien avec les ustensiles réutilisables, mais l'école n'a pas eu de courriels de la compagnie sur ce qu'elle compte faire. Mme Catherine Gravel explique que notre traiteur actuel, Innov Santé, fournit des ustensiles en fibre de bambou. La compagnie mentionne qu'elle serait conforme ainsi.

M. Jean-Guy Savaria constate que notre échantillon, le CÉ, est possiblement trop petit pour représenter l'opinion générale des parents. Il suggère qu'un sondage soit fait afin que ce soit plus représentatif.

7.3. Fournisseur photo scolaire, choix pour l'année scolaire 2023-2024, décision;

Mme Andréa Haristoy dit que les photos étaient très belles cette année avec la compagnie photo GD.

Mme Nadine Bergeron dit que l'organisation a bien été. Deux classes étaient faites en même temps.

Mme Mélissa Benoit dit que la photo de groupe était géniale, qu'il y a eu un bon service. Cependant, selon elle, les forfaits de photos ne sont pas adaptés à la réalité d'aujourd'hui, car il n'y a pas de format 4x6.

Mme Mélissa Pilote dit que nous devons réserver maintenant pour avoir un meilleur choix de date et de photographe pour l'année prochaine.

Mme Andréa Haristoy demande pourquoi les photos ne sont font pas en fin d'année ? Mme Pascale Darveau dit qu'il y a des contraintes plus importantes avec les plus vieux. Cependant, ce n'est pas une mauvaise idée. Le groupe change, vieilli, en cours d'année.

Le point sera discuté avec l'équipe école en février afin de vérifier si nous prenons les photos en fin d'année au lieu du début de l'année.

Le choix de reprendre le photographe photo GD est adopté à l'unanimité.

CÉ-2022-2023-26

7.4. Service aux dîneurs, bonifié ou non, planification du sondage, décision;

Le centre de services scolaire des Patriotes mentionne qu'il y a un service de dîner et un service de garde. Il ne sera plus possible d'offrir le service bonifié.

7.5. Parole au public;

Des félicitations sont manifestées pour l'activité avec la trottinette des neiges.

Pour le service du traiteur, on mentionne que les choix sont redondants et pas très santé. On suggère qu'étant donné que l'école paie le dîner pour certains élèves en difficulté, il serait bien que ça soit santé.

Question sur le photographe. Est-ce possible que la proposition soit qu'en fin de l'année la photo soit prise en groupe et la photo individuelle en début d'année ? Pour le photographe,

pour ceux qui avaient plusieurs enfants, tout se faisait individuellement. Il n'y avait pas des factures combinées. Ce qui rendait l'exercice un peu plus compliqué.

Il est suggéré que la direction fasse des demandes pour une modification des forfaits photos et la combinaison des factures.

Concernant le point de bouger plus, il est mentionné qu'il y avait une offre de parascolaire auparavant. On répond que le gymnase est utilisé par le service de garde et que c'est pour cette raison qu'il ne peut pas avoir de parascolaire.

En parascolaire, il y a le judo, Hélios, le club Mustang, qui viennent chercher les enfants en autobus. Le comité se questionne s'il y a d'autres organismes ?

On questionne à quel endroit prendre les informations pour les activités de la ville. Mme Catherine Gravel va vérifier s'il y a des offres de clé en main qui viennent chercher les enfants à l'école.

Cependant, l'école ne peut pas faire de publicité concernant les activités parascolaire. L'information pourrait être diffusée sur les parents d'Antoine. Ce n'est pas à l'école de gérer l'administratif. Au niveau du contrôle des enfants qui partent en parascolaire, il y a une liste de ceux qui vont au parascolaire et il y a aussi le chauffeur d'autobus qui fait le contrôle.

Il est question de savoir s'il y a eu déjà de l'improvisation ou des échecs à l'école ? Personne ne le sait.

7.6. Parole à la représentante du service de garde;

Mme Catherine Gravel mentionne être bien contente de son arrivée à l'école Antoine-Girouard. Elle aime son équipe d'éducatrice motivée. Cependant, certaines difficultés sont vécues en lien avec la pénurie d'éducatrices.

Auparavant, la technicienne du service de garde distribuait des collations à ceux qui n'avaient pas de collations, cela faisait partie de ses tâches. Cette tâche a été redistribuée aux éducatrices.

L'OPP va acheter les collations. Une partie de la clientèle a de la difficulté à joindre les deux bouts. Les collations seront offertes à tous les élèves pour éviter la stigmatisation.

Un parent questionne si un rappel doit être mis dans le mot d'Antoine rappelant que les parents doivent donner des collations. Il est entendu que c'est une question délicate et qu'il n'est pas évident de trouver une bonne formulation pour faire cette demande.

C'est le centre de services scolaires des Patriotes qui attribue le budget d'aide alimentaire. Le budget autorisé pour cette année est de 8000 \$. Mme Andréa Haristoy mentionne qu'elle a une ressource qui pourrait donner une subvention.

Dans les dernières années, il y avait une distribution de fruits.

7.7. Parole aux membres du Conseil d'établissement;

Mme Andréa Haristoy demande s'il y a des midis non occupés au gymnase, car le club de soccer aimerait venir offrir une activité gratuitement. M. Luc Lapierre répond que les mardis et mercredis, il y a des plages de 30 minutes disponibles.

M. Luc Lapierre parle de l'activité d'initiation au ski fond qui aura lieu bientôt.

Le 3 février, il y aura du fat bike pour les élèves du 3^e cycle.

Le 8 février, c'est le carnaval d'hiver au parc Pierre-Laporte de Boucherville pour tous les élèves. M. Luc Lapierre mentionne qu'ils auront besoin de bénévoles.

Il est questionné s'il y aura une tombola cette année. M. Luc Lapierre répond qu'il y en aura une.

M. Jean-Guy Savaria demande si en termes de campagne de financement, si la tombola pourrait avoir du financement associé à la communauté ? Mme Mélissa Pilote dit qu'elle l'entend beaucoup. Cette volonté est très présente.

7.8. Parole à la direction;

M. Jean-Guy Savaria va communiquer avec Mme Véronique Defoy, qui est absente depuis les 3 dernières rencontres, afin de savoir si elle continue ses fonctions sur le conseil d'établissement. Une discussion aura lieu au prochain CÉ concernant les règles de fonctionnement lors d'absences répétées d'un membre du comité.

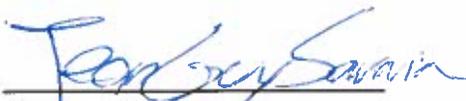
8. Correspondance;

Aucune correspondance.

9. Levée de la séance.

M. Luc Lapierre propose la levée de la séance à 21 h 07.

CÉ-2022-2023-27



Jean-Guy Savaria, Président



Mélissa Pilote, Directrice intérimaire